

Collecte du verre en habitat individuel : dotation de bacs de 120L

La Communauté urbaine déploie actuellement une **campagne d'envergure de dotation en bacs de 120 L en lieu et place des contenants actuels du 25 mars au 5 avril 2024.**



Cette évolution répond à une obligation réglementaire et présente plusieurs avantages :

- **Une amélioration des conditions de travail des ripeurs** . Le bac est recommandé par la Caisse primaire d'assurance maladie pour préserver la santé des agents de collecte.
- **Une utilisation plus pratique** et plus confortable pour les particuliers.

Marche à suivre

VOUS AVEZ DE LA PLACE POUR ACCUEILLIR LE NOUVEAU BAC

>> Vous n'avez aucune démarche à faire
Votre bac sera déposé devant votre domicile par le prestataire SULO de GPS&O.
Il est recommandé de le rentrer dès que possible.

Important : Les agents seront identifiables par un gilet orange logoté SULO.
En aucun cas, ils ne demanderont à entrer chez vous.

À noter :

- À réception du nouveau bac, l'ancien ne sera plus accepté à la collecte.
Vous pouvez soit lui trouver un autre usage, soit le déposer en [déchèterie](#).
- Un seul bac de 120 L sera distribué par foyer.

VOUS N'AVEZ PAS ASSEZ DE PLACE

>> Appelez dès maintenant le [08 00 10 04 63](tel:0800100463) pour ne pas le recevoir (numéro gratuit / du lundi au vendredi, de 8h à 18h).

>> Déposez vos verres dans les bornes d'apport volontaire à disposition.

Rendez-vous sur gpseo.fr pour connaître les bornes les plus proches de chez vous.



Documents

[Nouveau bac verre 120L - 2024](#)

Contact

Retrouvez toute l'actualité des déchets sur gpseo.fr

N° Infos déchets : [01 30 33 90 00](tel:0130339000)

du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.